

MODÈLE DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ DES DONNÉES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTALES

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE

DE DÉPLOIEMENT DE MARQUAGE

Ce guide a été réalisé par la Direction de l'encadrement et de l'évolution des pratiques en sécurité de l'information gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

8 janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
Mise en contexte	5
Portée de la stratégie de déploiement à élaborer	7
Public cible et objectifs	8
ÉTAPES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT	8
1. Planification	8
2. Conception	14
3. Déploiement	17
4. Surveillance	18
5. Amélioration	18
CONCLUSION	19
ANNEXE – RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	20
RÉFÉRENCES	22

INTRODUCTION

Le marquage des données non structurées est prévu au Modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales. Il consiste à appliquer des étiquettes de confidentialité aux données non structurées. De manière générale, tous les contenus manipulés à l'extérieur d'un système d'information ou d'une base de données, que ce soit dans les répertoires de fichiers, les courriels ou les plateformes de collaboration, peuvent être considérés comme des données non structurées. Le marquage constitue la première étape cruciale pour leur protection.

En appliquant des étiquettes de confidentialité aux données, il devient possible de distinguer les données sensibles (par exemple, des données de santé, fiscales, de sécurité, de secrets industriels, juridiques, etc.) des données moins sensibles (par exemple, des données ouvertes et disponibles au grand public). Ainsi, le marquage des données non structurées permet à chaque membre du personnel de mieux comprendre la sensibilité des données qu'il manipule au quotidien et son rôle actif dans leur protection. Il contribue à sensibiliser aux enjeux de sécurité, consolidant ainsi la culture de protection des données au sein des organismes publics.

En pratique, protéger les **données** numériques implique de protéger les **documents** qui les contiennent.

Pour les organismes publics, le marquage permet non seulement de renforcer la sécurité des données non structurées, mais il aide également à se conformer aux diverses réglementations et obligations en vigueur. En attribuant à chaque donnée non structurée un niveau de confidentialité, le marquage des données permet de mettre en place des mécanismes de surveillance et de sécurité adaptés, de détecter plus facilement les anomalies et d'apporter les correctifs nécessaires pour les protéger.

Mise en contexte

Le Modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales est encadré par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI). Son adoption officielle est confirmée par [l'arrêté numéro 2024-05](#), émis par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 12 décembre 2024.

Selon l'article 15 du modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales, « **un marquage doit être appliqué à chaque donnée non structurée afin de couvrir l'objectif de confidentialité** ».

De plus, le second paragraphe de l'article 18 précise que « **le 31 mars 2028, étant la date maximale à laquelle chaque organisme public doit, au regard de ses données non structurées, avoir commencé l'application du marquage** », dans le respect de la séquence de déploiement, par organisme public ou par groupe d'organismes publics, à être élaborée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en lien avec les cibles de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028¹ (SGCN).

Par « **avoir commencé** » on entend :

- qu'un sous-ensemble ou l'ensemble du personnel ait commencé le marquage, et;
- que le marquage soit appliqué sur un sous-ensemble ou sur l'ensemble des événements suivants lors de :
 - la transmission d'un courriel;
 - la création d'un nouveau document;
 - la mise à jour ou de la réouverture d'un document créé antérieurement.

¹ Référence : [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024–2028](#).

La figure ci-dessous présente les cibles gouvernementales pour l'application du marquage des données non structurées conformément à la SGCN, dans le but de renforcer la sécurité de l'information au sein des services publics. La collaboration de l'ensemble des organismes publics est essentielle pour atteindre ces cibles.

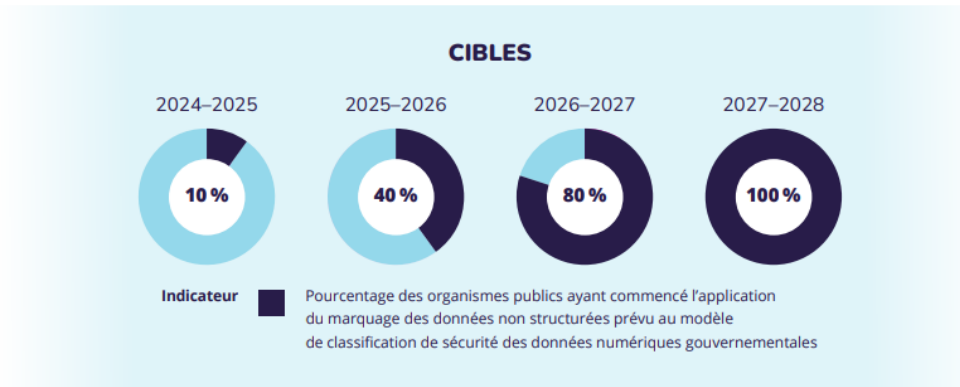


Figure 1 : Cibles pour l'application du marquage des données non structurées²



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Un marquage doit être appliqué à chaque donnée non structurée;
- Tous les organismes publics devront avoir commencé le marquage des données non structurées d'ici au 31 mars 2028³;
- Une séquence de déploiement sera élaborée par le MCN pour assurer l'atteinte des cibles de la SGCN.

² Idem, p.24.

³ Même si l'échéance n'a pas encore été fixée, il appartient à chaque organisme public d'appliquer le plus rapidement possible le marquage sur l'ensemble des données non structurées qu'il détient.

Portée de la stratégie de déploiement à élaborer

Pour débiter, l'organisme public devrait élaborer sa stratégie en se concentrant uniquement sur le marquage des documents nouvellement créés et sur les anciens documents devant être manipulés de nouveau. **Ce document ne vise pas à promouvoir la réalisation, dans un premier temps, de l'inventaire et du marquage exhaustif de toutes les données existantes.**

Note : L'inventaire et le marquage de toutes les données existantes sont une initiative d'envergure, compte tenu du volume souvent considérable de ces données. Avant de lancer une telle initiative, il est crucial d'en définir clairement les objectifs : s'agit-il d'optimiser la gestion des données, de renforcer leur protection, ou de répondre simultanément à ces deux enjeux? Une collaboration étroite entre les équipes de gestion documentaire, des données, de la sécurité et les lignes d'affaires concernées est essentielle pour identifier et comprendre les besoins spécifiques, tant en matière de gestion que de protection des données. Une définition claire des objectifs contribuera à préciser la méthodologie d'inventaire et de marquage des données. Cependant, il revient à chaque organisme public de mener ces réflexions, car elles dépassent le périmètre de ce document.

Public cible et objectifs

Ce document est destiné à tous les intervenants impliqués dans le déploiement du marquage des données non structurées et plus particulièrement aux gestionnaires et chargés de projet qui en sont responsables. Il expose les principales étapes du déploiement, mais sans entrer dans les détails.

Les objectifs de ce document sont les suivants :

- Proposer une approche permettant à chaque organisme public de définir une stratégie de déploiement pour le marquage des données non structurées, en conformité avec les obligations du modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales;
- Formuler des recommandations sur les travaux à entreprendre pour répondre à ces obligations.

Différents outils sont mis à la disposition des organismes publics pour soutenir le déploiement du marquage des données non structurées. Ces outils sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.cyber.gouv.qc.ca/services/classification-securite-donnees-numeriques-gouvernementales>

ÉTAPES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT

Il appartient à l'organisme public de définir une stratégie de déploiement du marquage des données non structurées en tenant compte de son contexte. Cette stratégie se déploierait en cinq étapes : 1 – Planification, 2 – Conception, 3 – Déploiement, 4 – Surveillance et 5 – Amélioration continue. Les sections suivantes présentent des recommandations sur les actions à entreprendre à chaque étape pour assurer un déploiement réussi.

1. Planification


Cette étape permet d'aligner toutes les parties prenantes sur les objectifs et de disposer d'un plan de déploiement adapté aux besoins de l'organisme public.

Engagement organisationnel

Le marquage des données non structurées est une pratique obligatoire qui s'appliquera à l'ensemble des données et qui impliquera, à terme, tout le personnel

de l'organisme public, ce qui comprend les employés, les gestionnaires et les hauts dirigeants. Cette nouvelle pratique entraînera des répercussions sur les ressources financières, humaines et technologiques.

Il est donc primordial d'obtenir l'adhésion de la haute direction afin de s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement.


 RECOMMANDATION 1 : Obtenir l'adhésion de la haute direction pour l'allocation des ressources nécessaires et la promotion de l'importance du marquage des données non structurées

Équipe de projet

Le déploiement du marquage des données non structurées va bien au-delà d'un simple projet de sécurité, car il entraînera des répercussions sur l'ensemble du personnel et tous les secteurs de l'organisation. Il devrait donc être mené comme un projet organisationnel. Compte tenu de ces enjeux, l'organisme public devrait mettre en place un projet structuré et constituer une équipe multidisciplinaire réunissant les expertises nécessaires à sa réussite telles que :

- Gestion de projet;
- Ligne d'affaires;
- Sécurité de l'information;
- Technologie de l'information (TI);
- Accès aux documents et à la protection des renseignements personnels;
- Gestion documentaire;
- Gestion du changement (formation, communication, accompagnement, champions, et autres au besoin).

L'équipe de projet veillerait notamment à réaliser une analyse détaillée des besoins de l'organisme afin d'assurer un démarrage réussi des travaux.

 RECOMMANDATION 2 : Mettre en place un projet organisationnel en intégrant les expertises nécessaires à sa réussite

Analyse des besoins

L'analyse des besoins a pour objectif de cibler, de comprendre et de documenter les prérequis susceptibles d'influencer la stratégie de déploiement du marquage des données non structurées. Elle devrait porter en priorité sur plusieurs aspects cruciaux : les données à marquer, les besoins en accompagnement du personnel, les outils technologiques, ainsi que les ressources nécessaires pour assurer un déploiement réussi.

Données à marquer

L'organisme public devrait cibler les données sur lesquelles commencer le marquage. Le choix des données à marquer peut s'articuler autour des éléments suivants :

- Format des données :
 - Documents bureautiques, tels des documents PDF, Word, Excel, PowerPoint, Outlook;
 - Données extraites de systèmes d'information et bases de données, tels des fichiers en format CSV;
 - Fichiers provenant d'outils spécialisés, tels des outils de gestion de projet, de conception graphique, d'analyse de données.

L'organisme public devrait considérer cet élément, car le format des données à marquer peut présenter des défis ou contraintes au marquage. Puisque certains formats de données ne supportent pas le marquage, il pourrait être important de les identifier.

- Sensibilité des données : toute information dont la divulgation ou l'accès non autorisé pourrait causer un préjudice aux individus, aux entreprises ou à l'État. Cela inclut également toute donnée soumise à des réglementations et obligations spécifiques. L'organisme public devrait tenir compte de ces données, notamment celles pouvant être liées à sa mission, et leur accorder une attention particulière en matière de marquage et de mesures de protection associées.
- Échanges de données : l'organisme public devrait analyser les échanges de données, en particulier avec les partenaires, les entreprises ou les citoyens. Il devrait s'assurer que le marquage des données non structurées n'entrave ces échanges ni ne les altère. L'organisme public devrait considérer cet élément afin de prévoir les éventuels impacts et de proposer des ajustements pour préserver la fluidité des échanges.
- Volume des données : l'organisme public devrait évaluer le volume des données afin d'estimer la nouvelle charge de travail liée au marquage. Sachant que le personnel est en apprentissage du modèle, cet élément pourrait être considéré afin de ne pas ralentir les activités quotidiennes.

Accompagnement du personnel


L'application du marquage des données non structurées implique une gestion importante du changement. Pour réussir à implanter de bonnes pratiques de marquage, l'organisme devrait déterminer ses besoins en matière de formation et de sensibilisation du personnel. La section « Gestion du changement » à l'étape « Conception » permet d'approfondir le sujet.

Outils technologiques

L'utilisation d'outils technologiques facilite le marquage. Ces outils permettent d'appliquer des étiquettes par défaut ou encore, d'ajuster automatiquement le choix des étiquettes en fonction de la sensibilité des données. L'organisme public devrait évaluer ses besoins en matière d'outils technologiques (choix des outils, ressources nécessaires à leur mise en œuvre, coûts, formation, etc.). La section « Outils technologiques » de l'étape « Conception » permet d'approfondir le sujet.

Ressources

Le déploiement et la gestion du marquage des données non structurées nécessitent des ressources. L'organisme public devrait considérer ses besoins en matière de ressources humaines, technologiques et financières afin d'assurer leur disponibilité. Des ressources pourraient être requises pour l'acquisition et le déploiement d'outils ou de licences, le développement de formation ou de campagnes de sensibilisation et pour la participation des employés à des sessions de formation.

 RECOMMANDATION 3 : Mener une analyse rigoureuse des besoins pour assurer un démarrage optimal des travaux

Type de déploiement

Le choix du type de déploiement du marquage des données non structurées dépend des objectifs et des contraintes spécifiques à chaque organisme. Un déploiement global (« Big Bang ») permet une mise en œuvre rapide à l'échelle de toute l'organisation et convient aux organismes publics agiles et prêts à prendre certains risques. En revanche, un déploiement progressif est mieux adapté aux organismes publics ayant des environnements complexes ou nécessitant une grande stabilité. Ce dernier peut nécessiter une plus longue période de déploiement. Le choix optimal dépendra d'un équilibre entre les avantages et les inconvénients inhérents à chaque type de déploiement.

À l'aide des besoins ciblés à la section précédente, l'organisme public devrait considérer plusieurs facteurs clés, lesquels lui permettront de déterminer le type de déploiement correspondant le mieux à son contexte. Voici quelques facteurs à considérer :

Importance stratégique

Certains secteurs jouent un rôle crucial dans la réalisation de la mission de l'organisme. Des perturbations dans ces secteurs pourraient entraîner des conséquences importantes pour les citoyens, les entreprises ou l'État. L'organisme public devrait considérer l'importance stratégique des secteurs dans sa planification de déploiement.

Domaines d'affaires

Le choix des secteurs à prioriser pourrait prendre appui sur les différents domaines d'affaires, malgré leur importance stratégique. Cela comprend les ressources humaines, les ressources financières, les services juridiques, les technologies de l'information, les services à la clientèle, les services contractuels, les ressources matérielles ou tout autre domaine d'affaires. Parmi les différents domaines d'affaires au sein de l'organisme, certains pourraient être plus adaptés pour entreprendre un déploiement progressif du marquage des données non structurées.

Réglementation et obligations

Prenant appui notamment sur la sensibilité des données à marquer, incluant les données soumises à des réglementations et obligations spécifiques, l'organisme public pourrait considérer ce facteur afin d'accorder une priorité plus élevée à ces secteurs pour le déploiement du marquage des données non structurées.


Profil du personnel

Le profil du personnel constitue un facteur important à prendre en compte. Il convient d'évaluer le niveau actuel de connaissance et de maîtrise du personnel en matière de sécurité de l'information et d'utilisation des outils bureautiques. Le profil du personnel peut influencer l'efficacité du déploiement et l'atteinte des résultats visés.

Autres initiatives en cours

Le choix du type de déploiement pourrait être influencé par d'autres initiatives en cours ou prévu dans l'organisme public. Un déploiement progressif pourrait être plus adapté afin de s'intégrer à ces initiatives. Ce choix pourrait permettre de coordonner le déploiement avec ces initiatives.

Une pratique recommandée consiste à débiter avec un projet pilote afin de mesurer l'impact à petite échelle, de déterminer les éventuels problèmes techniques ou organisationnels, et d'obtenir des retours d'expérience du personnel pour améliorer le déploiement. À l'issue du projet pilote, il est également conseillé d'adopter un déploiement progressif par secteur. Ce type de déploiement permet de limiter les inconvénients, tout en favorisant une transition en douceur et une adoption progressive des nouvelles pratiques au sein de l'organisme public. La sélection des secteurs à prioriser lors du déploiement progressif doit être basée sur leurs enjeux spécifiques.

 **RECOMMANDATION 4** : Débiter par un projet pilote, suivi d'un déploiement progressif par secteur, afin de limiter les inconvénients et favoriser une transition en douceur

Plan de déploiement

L'équipe de projet devrait définir un plan pour planifier le déploiement progressif du marquage des données non structurées. L'exemple de plan présenté à la figure 2 permet d'organiser les étapes clés du déploiement du marquage des données non structurées et de fixer des échéances réalistes pour atteindre la cible finale de la SGCN 2024-2028 du 31 mars 2028, soit celle d'avoir commencé le marquage des données non structurées. À titre informatif, le déploiement peut s'étendre sur une période minimale de 3 à 6 mois, dépendamment du contexte de l'organisme public. Le plan de déploiement devrait inclure les étapes suivantes :

Planification (de 1 à 6 semaines) :

confirmation de l'engagement organisationnel, mise en place de l'équipe projet, analyse des besoins et planification du déploiement;

Conception (de 2 à 8 semaines) :

gestion du changement, déploiement/configurations des outils et développement des processus et procédures;

Déploiement (de 4 à x semaines) :

projet pilote et déploiement progressif par secteur d'activité;

Surveillance et amélioration (en

continu) : en continu à la suite du déploiement des secteurs.

L'organisme public est considéré « **avoir commencé** » l'application du marquage des données non structurées à la suite du déploiement du projet pilote ou du premier secteur.

Par ailleurs, comme mentionné dans la mise en contexte, les organismes publics devront tenir compte de la séquence de déploiement élaborée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour atteindre les cibles de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 lors de l'élaboration de leur plan.

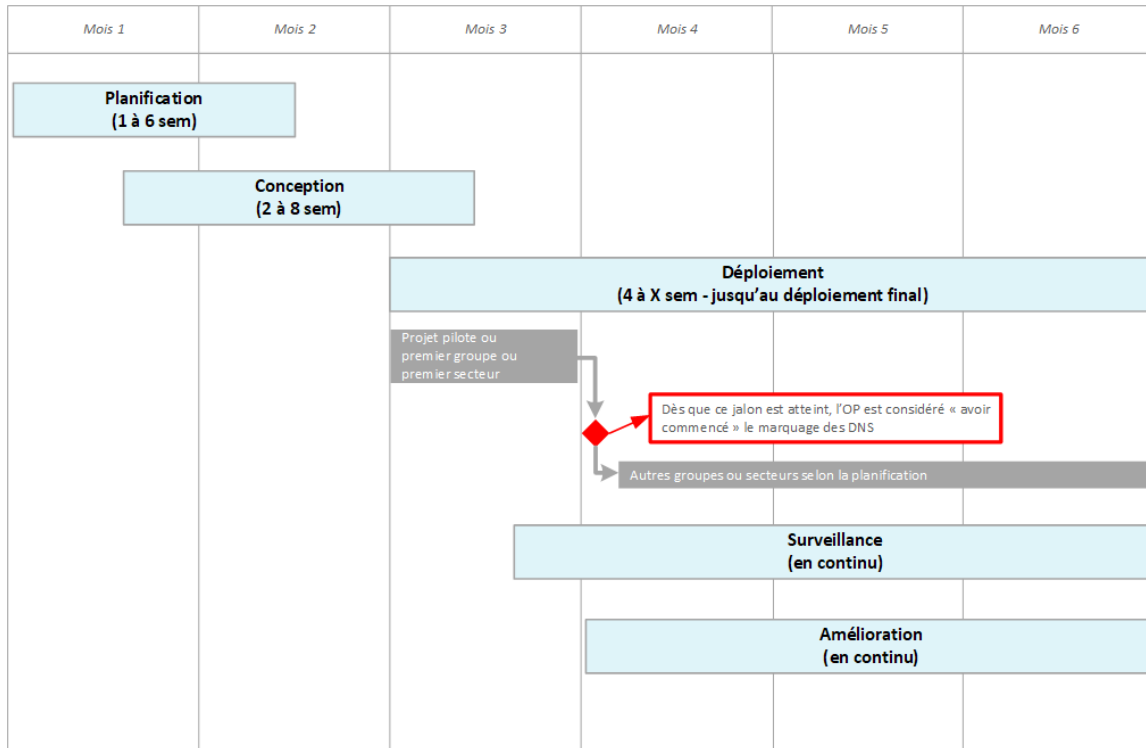


Figure 2 : Exemple de plan de déploiement progressif

RECOMMANDATION 5 : Définir un plan de déploiement répondant aux obligations du modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales

2. Conception


Cette étape consiste à préparer le déploiement, c'est-à-dire à mettre en œuvre certaines actions indispensables au succès du marquage des données non structurées.

Gestion du changement

Le marquage des données non structurées représente un changement important dans les pratiques de travail au sein des organismes publics. Le personnel est central à ce changement, car ce sont les employés qui sont les premiers à manipuler ou à créer les données non structurées – soit les documents dans divers dépôts, courriels et plateformes de collaboration – ou encore à y accéder. La gestion de ce changement doit se concentrer sur l'engagement du personnel et veiller à ce que chacun intègre efficacement le marquage des données non structurées dans ses habitudes de travail. Chaque organisme doit fournir à son personnel les outils et le suivi nécessaires pour faciliter cette transition.

Après avoir déterminé les besoins en matière de formation et de sensibilisation du personnel, il appartient à l'organisme public de mettre en œuvre des communications claires, une formation ainsi que des outils adaptés pour assurer un déploiement réussi. Des outils de communication et de formation ainsi que des aides à la tâche sont disponibles pour soutenir la gestion du changement. Les organismes publics devraient utiliser ces outils, qui sont regroupés à l'adresse suivante :


<https://www.cyber.gouv.qc.ca/services/classification-securite-donnees-numeriques-gouvernementales>

 RECOMMANDATION 6 : Gérer le changement en utilisant les outils de communication, de formation et les aides à la tâche disponibles afin d'optimiser les ressources

Outils technologiques


L'utilisation d'outils technologiques pour le marquage des données non structurées présente plusieurs avantages en matière de gestion et de protection des données. Ces outils facilitent la tâche du personnel, notamment en appliquant une étiquette par défaut et en détectant et en appliquant automatiquement l'étiquette requise lorsqu'un type d'information sensible est détecté par le système. Une fois marquées, les mesures de sécurité comme le chiffrement, les restrictions d'accès ou la prévention des pertes de données peuvent être mises en place automatiquement en fonction du niveau de sensibilité des données. Les outils permettent également la surveillance de l'usage des données étiquetées.

Il incombe à l'organisme public de sélectionner et de déployer les outils appropriés pour soutenir le marquage des données non structurées. Ce choix doit être aligné avec les exigences spécifiques de son environnement technologique. Certains organismes publics disposent déjà de ces outils, qui n'ont qu'à être activés. Des configurations sont également proposées, offrant ainsi des solutions préconçues et adaptées qui facilitent et accélèrent leur implantation. Ces configurations ont été développées en collaboration avec un groupe de travail composé d'organismes publics.

 RECOMMANDATION 7 : Utiliser des outils technologiques pour faciliter le marquage des données non structurées

Soutien au personnel


Un soutien au personnel devrait être offert. Il serait important de prévoir comment le personnel pourra obtenir de l'aide en cas de difficulté. Un service d'assistance centralisé, ou encore un accompagnement de proximité par des collègues ou responsables d'équipe, avec une disponibilité pour répondre aux questions et résoudre les problèmes permettrait une transition fluide et encouragerait l'adhésion au marquage des données non structurées.


 RECOMMANDATION 8 : Prévoir un soutien pour répondre aux questions et résoudre les problèmes du personnel

Mécanismes de surveillance et d'amélioration


Des mécanismes de surveillance, qu'ils soient manuels ou automatisés, devraient être mis en place pour garantir que les données sont correctement classifiées et protégées en fonction de leur niveau de sensibilité. Ces mécanismes permettent de suivre l'application du marquage et le mouvement des données. Ils incluent la journalisation des activités et la détection proactive d'incidents, tels que les fuites de données ou les manipulations non autorisées, afin de corriger rapidement les comportements inappropriés et les violations des règles, renforçant ainsi la sécurité des données.

Le processus de gestion des incidents de sécurité devrait par ailleurs être adapté pour répondre aux incidents impliquant des données non structurées et qui ont été marquées. Le personnel de sécurité doit être en mesure de déterminer et de gérer efficacement ces incidents.

 RECOMMANDATION 9 : Mettre en place des mécanismes de surveillance pour suivre l'application du marquage des données non structurées

 RECOMMANDATION 10 : Adapter le processus de gestion des incidents de sécurité afin d'y inclure la prise en charge des incidents liés aux données non structurées

Le processus d'amélioration vise à renforcer le marquage des données non structurées, en l'adaptant aux besoins spécifiques de chaque organisme public. Sur la base des résultats de la surveillance, des opportunités d'amélioration pourront être déterminées et un processus d'amélioration devrait être implanté pour les concrétiser. Ce processus comprendrait les étapes suivantes : collecte régulière des données de surveillance, analyse des résultats, identification des écarts et des opportunités d'amélioration, mise en œuvre des actions correctives et suivi de leur impact.

 RECOMMANDATION 11 : Implanter un processus d'amélioration du marquage des données non structurées

3. Déploiement

Cette étape consiste à appliquer le plan de déploiement établi. Il est souhaitable d'être prêt à réagir rapidement en cas de problème pour minimiser les interruptions en mettant en place un soutien technique. Il est recommandé d'utiliser des outils de suivi pour surveiller l'état du déploiement.

La figure 2 présentant un exemple de plan de déploiement fait mention d'un jalon. Il est important de noter que ce jalon aura été atteint si un projet pilote ou un groupe d'employés ou un secteur applique le marquage sur un sous-ensemble ou l'ensemble de données non structurées. Selon le type de déploiement retenu, c'est à cette étape que l'organisme public pourra considérer l'atteinte de ce jalon et ainsi considérer avoir commencé le marquage des données non structurées.

Également, le soutien au personnel devrait être offert dès le début du déploiement. Un soutien en continu contribuera à assurer le succès d'un déploiement et la performance du marquage des données non structurées.

4. Surveillance

Le principal objectif de la surveillance est de suivre et de mesurer les performances pour détecter les anomalies et les erreurs, ce qui permet d'intervenir rapidement en cas d'incident. La surveillance est généralement continue et se fait en temps réel ou à intervalles réguliers.

À cette étape, il faut opérationnaliser les mécanismes de surveillance pour vérifier que les données sont correctement classifiées et protégées en fonction de leur sensibilité. L'utilisation d'outils de surveillance, de tableaux de bord et de rapports facilite l'analyse des résultats et le suivi des indicateurs de performance.



RECOMMANDATION 12 : Assurer une surveillance dès le début du déploiement pour détecter rapidement les anomalies, gérer les incidents et faire les ajustements nécessaires

5. Amélioration

L'étape d'amélioration vise à optimiser les pratiques, les outils ou les règles de marquage des données non structurées. C'est une activité proactive et itérative qui cherche à détecter les opportunités d'amélioration. Au même titre que la surveillance, les activités d'amélioration devraient être réalisées dès le déploiement et en continu. L'étape d'amélioration consiste à utiliser les retours d'expérience du personnel ainsi que les données recueillies à l'étape de surveillance pour améliorer sans tarder les pratiques, les outils ou les règles de marquage des données non structurées.

Les étapes de surveillance et d'amélioration sont étroitement liées. L'étape de surveillance se concentre sur la détection et la gestion des problèmes tandis que l'étape d'amélioration vise à apporter des améliorations systématiques et durables aux pratiques, aux outils ou aux règles de marquage des données non structurées. Les deux processus sont essentiels pour maintenir et améliorer la performance globale du marquage des données non structurées.
















RECOMMANDATION 13 : Mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour améliorer la performance du marquage des données non structurées

CONCLUSION

Ce document propose une approche basée sur un ensemble de recommandations pour appliquer et déployer le marquage des données non structurées au sein d'un organisme public. Il vise à aider les organismes publics à prendre en compte plusieurs éléments afin de réussir l'implantation du marquage des données non structurées. En suivant les recommandations proposées, l'organisme public pourra déployer le marquage des données non structurées conformément aux obligations du modèle de classification des données numériques gouvernementales et sera en meilleure posture pour contribuer à l'atteinte des cibles de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028.

ANNEXE – RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1 – Planification	
Engagement organisationnel	 RECOMMANDATION 1 : Obtenir l'adhésion de la haute direction pour l'allocation des ressources nécessaires et la promotion de l'importance du marquage des données non structurées
Équipe de projet	 RECOMMANDATION 2 : Mettre en place un projet organisationnel en intégrant les expertises nécessaires à sa réussite
Analyse des besoins	 RECOMMANDATION 3 : Mener une analyse rigoureuse des besoins pour assurer un démarrage réussi des travaux
Type de déploiement	 RECOMMANDATION 4 : Débuter par un projet pilote, suivi d'un déploiement progressif par secteur, afin de limiter les risques et favoriser une transition en douceur
Plan de déploiement	 RECOMMANDATION 5 : Définir un plan de déploiement répondant aux obligations du modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales
2 – Conception	
Gestion du changement	 RECOMMANDATION 6 : Gérer le changement en utilisant les outils de communication, de formation et les aides à la tâche disponibles afin d'optimiser les ressources
Outils technologiques	 RECOMMANDATION 7 : Utiliser des outils technologiques pour faciliter le marquage des données non structurées

Soutien au personnel	 RECOMMANDATION 8 : Prévoir un soutien pour répondre aux questions et résoudre les problèmes du personnel
Mécanismes de surveillance et d'amélioration	 RECOMMANDATION 9 : Mettre en place des mécanismes de surveillance pour suivre l'application du marquage des données non structurées
Mécanismes de surveillance et d'amélioration	 RECOMMANDATION 10 : Adapter le processus de gestion des incidents de sécurité afin d'y inclure la prise en charge des incidents liés aux données non structurées
Mécanismes de surveillance et d'amélioration	 RECOMMANDATION 11 : Implanter un processus d'amélioration du marquage des données non structurées
4 – Surveillance	
	 RECOMMANDATION 12 : Assurer une surveillance dès le début du déploiement pour détecter rapidement les anomalies, gérer les incidents et faire les ajustements nécessaires
5 – Amélioration	
	 RECOMMANDATION 13 : Mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour améliorer la performance du marquage des données non structurées

RÉFÉRENCES

CHUGH, Ravisha, WILLEMSSEN, Bart et Nader HENEIN. *How to Succeed With Data Classification Using Modern Approaches*, Gartner, 25 mars 2022, ID G00764590.

FRITSCH, Joerg. *2024 Strategic Roadmap for World-Class Security of Unstructured Data*, Gartner, 6 mai 2024, ID G00809463.

MEUNIER, Marc-Antoine et Éric OUELLET. *How to Overcome Pitfalls in Data Classification Initiatives*, Gartner, 6 février 2019, ID G00298898.

NEWHOUSE, William et autres. *Data Classification Concepts and Considerations for Improving Data Protection*, NIST IR 8496 ipd, 15 novembre 2023, 17 p.

